



BIO



CEREALES ET CULTURES PROTEIQUES À DESTINATION DE L'ALIMENTATION HUMAINE



PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE 2023- 2030

PLAN BIO 2030

Sommaire

Table des abréviations	3
Introduction	4
1. Contexte	4
Qu'est-ce que le plan filière ?	4
A quoi sert le plan de filière bio ?	4
Comment l'utiliser ?	4
2. Pourquoi développer la filière céréales et oléoprotéagineux biologiques wallonne ?	5
3. Définition du scope	5
Etat des lieux de la filiere	7
1. Surfaces de production de céréales, oléagineux et légumineuses à graines bio	7
Tendance des cultures de céréales, oléagineux et légumineuses à graines bio en Wallonie	7
Tendances par cultures bio en Wallonie	7
Tendances par cultures bio en Europe	9
2. Production de grains bio et dérivés	10
Production de céréales, oléagineux et légumineuses à graines en Wallonie	10
3. Acteurs et initiatives en cours en région wallonne	11
Initiatives publiques/privés en cours concernant la filière du food en Wallonie	11
Les opérateurs bio	12
4. Marché des céréales, oléagineux et légumineuses à graines pour le food	15
Un prix des matières premières à la baisse, qui a tendance à se stabiliser	15
Un prix des produits finis globalement stable	15
5. Consommation des produits dérivés de céréales, oléagineux et légumineuses à graines	16
Un changement dans les habitudes de consommations plutôt encourageant	16
La GMS reste le principal canal de vente des produits bio	16
L'Horeca représente une opportunité en termes de débouchés	18
6. Principaux freins au développement de la filière en Wallonie par catégorie d'acteur	18
7. Analyse SWOT du développement de la filière	20
8. Analyse TOWS	21
Objectifs de développement à l'horizon 2030	22
1. Méthodologie	22
2. Objectifs de développement pour la filière Food bio	23
Plan d'action	24
Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie (1_L1)	28
Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)	29
Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)	30
Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)	32
Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne (14_L5)	34

Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)	35
Soutenir financièrement la restauration et la consommation biologiques wallonnes (16_L5)	36
Informers les consommateurs sur la production biologique (24_L7)	37
Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)	38
Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique (29_L8)	39
Annexes	40
Annexe 1 : Parts de marché et volumes consommés pour le pain, farine et pâtes/riz bio (source : chiffres du bio, APAQ-W/Biowallonie)	40
Bibliographie	41

Table des abréviations

FEED : Alimentation animale

FOOD : Alimentation humaine

GT : Groupe de travail

MP : Matières premières

OP : Organisation de producteurs

OS : Organismes stockeurs

RW : Région wallonne

SAU : Surface agricole utile

INTRODUCTION

1. Contexte

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027, le Gouvernement a adopté un plan stratégique « Plan Bio » pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post 2020 avec pour objectif d'atteindre au moins **30 % des surfaces en bio** en 2030 et la **certification de 4 720 producteurs** d'ici 2030.

Dans le cadre de l'action 3 du Plan Bio, la SoCoPro a été mandatée pour élaborer un plan de développement de filière bio régionale pour chaque secteur de production significatif. Ainsi des plans de développement de filières spécifiques à la production biologique et à l'échelle régionale sont élaborés. Ils alimentent, le cas échéant, les plans de développement de filières communs à tous les modes de production.

Qu'est-ce que le plan filière ?

Le plan filière n'est pas une étude économique - les données manquent - mais il propose une trajectoire souhaitée par le secteur avec des orientations d'action construites avec les chargés de mission.

Il comporte :

- une partie « État des lieux », avec notamment : une quantification des flux de matières, un inventaire des ressources humaines et matérielles existantes et une identification des besoins de renforcement, une caractérisation générale de l'offre et de la demande des différents maillons, une analyse de l'adéquation entre celles-ci ainsi qu'une analyse des freins au développement de la filière ;
- une partie « Objectifs de développement à l'horizon 2030 » avec notamment des objectifs de développement chiffrés à l'horizon 2030 définie par le secteur (syndicats et acteurs de la chaîne de valeur (agriculteurs, transformateurs, distributeurs) est revue tous les ans au sein d'un GT organisé par le Collège afin de vérifier l'atteinte des objectifs prédéfinis par le plan et envisager des réorientations au sein du plan ;
- une partie « Plan d'action » avec notamment : une identification et une proposition d'orientation des actions prédéfinies dans le Plan Bio pour l'opérationnalisation du plan et la réalisation de la trajectoire. La proposition d'orientations d'action est définie avec chaque chargé de mission du plan BIO afin d'identifier les leviers à débloquer pour atteindre les objectifs fixés par la trajectoire et le niveau de priorisation des actions du plan BIO en fonction de chaque filière.

A quoi sert le plan de filière bio ?

L'objectif du plan de filière est d'établir une **trajectoire en concertation avec le secteur** et les **moyens**, au travers de l'orientation des actions du Plan Bio, pour la réaliser. L'orientation des actions du Plan Bio devra permettre de gérer stratégiquement les investissements publics/privés existants et futurs pour atteindre les objectifs fixés dans chaque plan.

L'ensemble des plans de filière devront **converger vers l'objectif principal du Plan Bio qui est l'atteinte de 30%** de la SAU en bio. La répartition des surfaces bio par filière au sein de ces 30% est établit en fonction de la **consommation**. En effet, chaque hectare cultivé en bio doit être consommé.

Comment l'utiliser ?

LE PLAN

Le plan est à destination du secteur, celui-ci peut donc le consulter pour bien comprendre les problématiques liées à la filière, la trajectoire envisagée et les actions proposées.

Le plan doit être utilisé comme **une feuille de route**.

L'ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux peut être challengé notamment au sein de la plateforme BIO pour identifier les GAPs de récolte de données permettant un meilleur suivi du secteur biologique en fonction des caractéristiques propres à chaque filière (viande bovine, avicole, ...).

LES FICHES ACTIONS

Les actions prédéfinies dans le Plan Bio sont reprises et précisées pour chaque filière au sein de fiches actions qui font mention :

- Du Levier et objectif opérationnel tels que définis dans le Plan Bio ;
- Du contexte et des problématiques auxquels elles doivent répondre ;
- Des objectifs spécifiques de l'action tels que définis dans le Plan Bio ;
- Des actions telles que définies dans le Plan Bio ;
- Des **orientations** (pistes d'actions) concertées avec le secteur et le chef de projet responsable de l'action (tel que défini dans le Plan Bio).

Ainsi, chaque chef de projet peut consulter la fiche action pour l'action dont il est responsable. Les orientations proposées doivent lui permettre de confirmer/revoir ses priorités.

2. Pourquoi développer la filière céréales et oléoprotéagineux biologiques wallonne ?

En 2023, 11.81% de la superficie agricole utile (SAU) wallonne est engagée en agriculture biologique. Dans le cadre du plan Bio 2030, la Wallonie ambitionne de doubler cette surface pour arriver à 30% de SAU bio d'ici 2030. La majorité des terres agricoles biologiques est occupée par de la prairie valorisée essentiellement par les ruminants, tandis que les surfaces en céréales et oléoprotéagineux, bien qu'en augmentation au fil des années, n'occupent respectivement que 16 et 2% de la SAU bio (Source : OPW 2023). Le marché de l'alimentation humaine, en croissance avec l'intérêt grandissant des consommateurs pour l'origine locale des produits alimentaires et une volonté politique de relocalisation de l'alimentation, représente pourtant un certain potentiel en termes de volumes.

Ce plan stratégique de développement propose donc une approche systémique avec plusieurs actions permettant de mieux structurer la filière Food de l'amont à l'aval. Il se veut comme une feuille de route permettant d'orienter les soutiens publics et sera révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions chaque année.

Ce plan doit permettre à la Wallonie de porter la part alimentaire de céréales, oléagineux et légumineuses à graines produites en Wallonie à **20%** (contre 10% estimé en 2023), d'augmenter la surface en céréales à destination du food à plus de **6 000 ha** (+ 5 000 ha environ) et la surface d'oléagineux et légumineuses à graines à **2 000 ha** (+1 700 ha environ).

3. Définition du scope

Ce plan stratégique se focalisera sur les cultures bio à destination de l'alimentation humaine* uniquement et partiellement (par exemple : pois, féverole etc.), sont reprises dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Spéculations étudiées dans le cadre du plan food bio

Oléagineux	Tournesol
	Colza
	Lin oléagineux
	Chanvre non textile
Légumineuses à graines	Soja
	Pois protéagineux
	Fèves et féveroles
	Lupin doux
	Pois chiche
	Lentilles
Céréales	Froment
	Epeautre
	Petit épeautre
	Orge brassicole
	Seigle
	Avoine
	Sorgho
	Millet
Pseudo-céréales	Quinoa
	Sarrasin

*dont les codes cultures sont disponibles (hors millet, moutarde, blé dur, cameline, haricots secs, non disponibles sur la campagne 2023-2024)

Les données communiquées dans le plan concerneront uniquement ces spéculations en agriculture biologique. Devant le manque de données concernant la destination de ces productions, il est difficile d’estimer les volumes correspondant destinés uniquement au Food.

ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

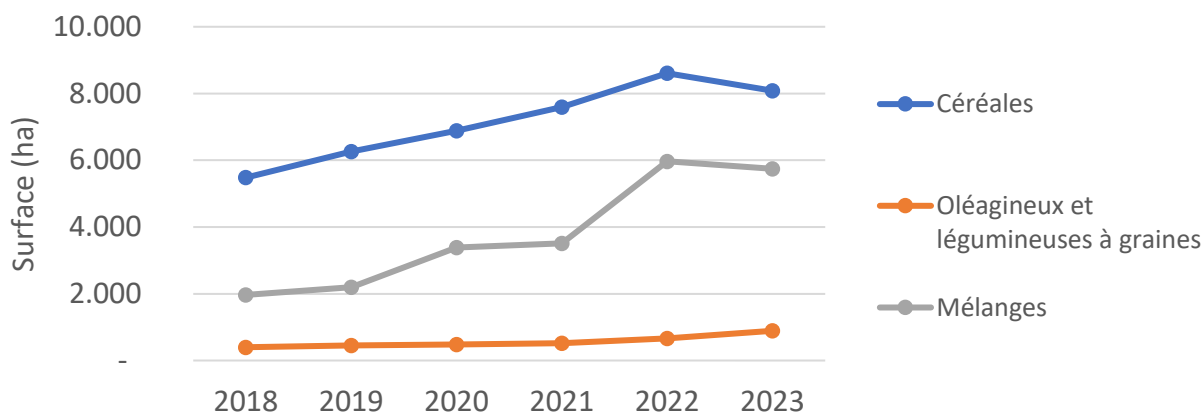
1. Surfaces de production de céréales, oléagineux et légumineuses à graines bio

Tendance des cultures de céréales, oléagineux et légumineuses à graines bio en Wallonie

Comptabilisant plus de 12 000 ha, les céréales et pseudo-céréales représentent en 2023 14% de la SAU bio, mélanges compris. Les légumineuses à graines et oléagineux représentent respectivement 2 044 ha (2% de la SAU bio) et 472 ha (moins de 1% de la SAU bio).

Les surfaces de céréales sont à la baisse en 2023 (-6% par rapport à 2022, mélanges compris) tandis que celles de légumineuses à graines et oléagineux sont à la hausse depuis 2021 (+34% et + 17% respectivement par rapport à 2022, mélanges compris).

Certains mélanges de céréales et légumes secs sont destinés au food, notamment froment panifiable-pois, avoine-lentille ou encore épeautre-lentille. On observe sur le graphique ci-dessous une diminution des surfaces en mélange due à une diminution des surfaces de mélanges avec une part prépondérante (plus de 50%) de céréales. Les mélanges avec une part prépondérante de légumineuses sont en revanche en augmentation.



Graphique 1 : Evolution des surfaces de 2018 à 2023 en Wallonie (Source : OPW)

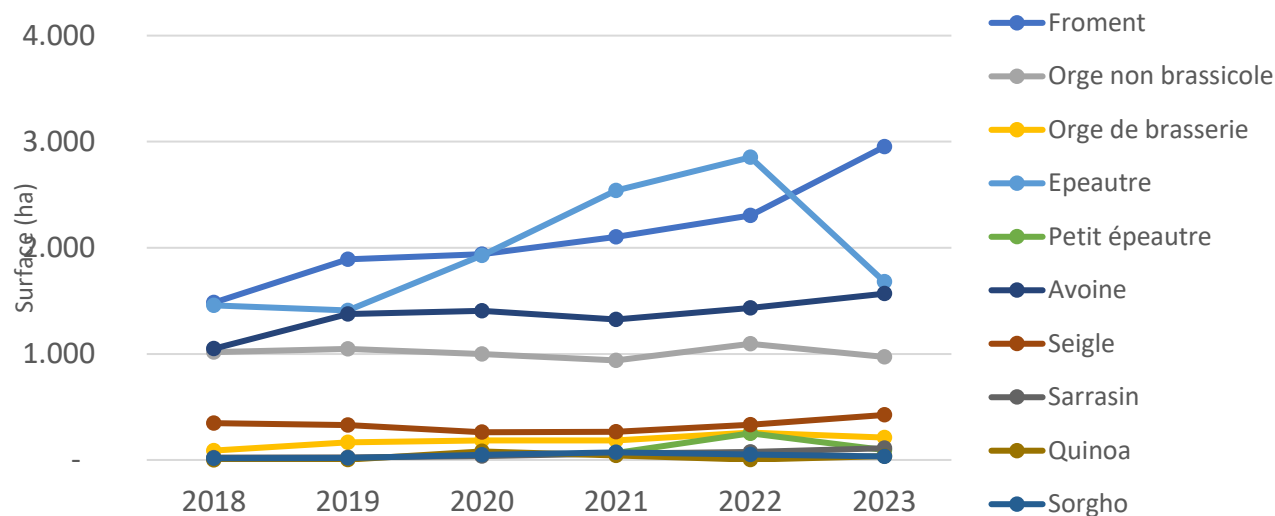
Tendances par cultures bio en Wallonie

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Céréales	5.481	6.264	6.884	7.593	8.607	8.082
Froment	1.483	1.890	1.941	2.102	2.306	2.953
Orge	1.017	1.047	998	939	1.095	973
Orge de brasserie	89	166	185	185	258	213
Epeautre	1.458	1.410	1.928	2.539	2.852	1.680
Petit épeautre	/	/	/	66	177	92
Avoine	1.049	1.376	1.407	1.325	1.432	1.567
Seigle	347	328	261	265	330	424
Sarrasin	22	25	37	59	74	111

Quinoa	/	4	80	42	30	36
Sorgho	16	18	48	72	52	34
Oléagineux	165	186	160	233	311	472
Colza	145	146	101	136	122	237
Tournesol	2	5	4	9	56	79
Lin oléagineux	/	/	1	6	8	14
Chanvre non textile	8	12	23	35	34	28
Autres oléagineux	11	23	30	46	91	114
Légumineuses à graines	233	270	320	284	349	418
Lupin doux	1	9	4	2	6	27
Fèves et féveroles	110	99	140	129	188	176
Pois protéagineux	83	88	79	89	129	175
Soja	20	35	60	39	26	17
Pois chiche	/	/	/	/	/	4
Lentille	/	/	/	/	/	18
Autres protéagineux	19	39	38	25		
Mélanges	1.966	2.193	3.381	3.511	5.970	5.742
TOTAL	7.845	8.913	10.746	11.621	15.236	14.714

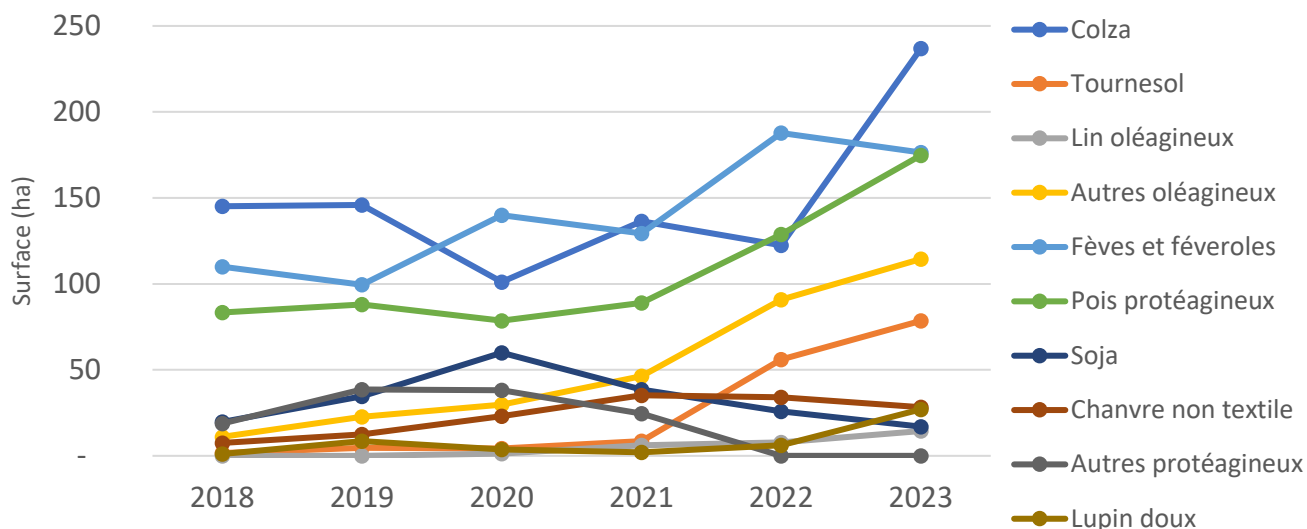
Tableau 2 : Surfaces bio emblavées par cultures (ha) en fonction des années en Wallonie (Source : déclarations PAC, OPW)

D'après les superficies déclarées certifiées en céréales et pseudo-céréales BIO avec ou sans demande d'aide PAC, on observe une diminution des surfaces d'épeautre, petit épeautre, d'orge (brassicole et non brassicole) et sorgho. En effet, après avoir connu des prix très attractifs en 2021 et 2022 (jusqu'à 578€/T en 2021), supérieurs au froment panifiable, l'épeautre a vu son cours chuté fin 2022 dû à une demande moins importante, entraînant des surplus (qui vont être vendus au prix du conventionnel). Au contraire, les cultures de **froment** (+600 ha en 2023), avoine, seigle et sarrasin dans une moindre mesure, sont à la hausse.



Graphique 2 : Evolution des surfaces en céréales cultivées en pur de 2018 à 2023 en Wallonie (Source : déclarations PAC, OPW)

Les surfaces d'oléagineux ont quant à elles été tirées par les cultures de **colza** (+114 ha en 2023, soit +48%) en réponse au conflit russo-ukrainien. Les surfaces de **tournesol** augmentent également (+29% en 2023). Les surfaces de **pois protéagineux** continuent d'augmenter (+26% en 2023) tandis que celles de féverole diminuent légèrement (-6% en 2023). Nous n'avons pas de données concernant les surfaces de pois chiches et lentilles sur les années précédentes car les codes cultures viennent d'être implémentés dans la nouvelle PAC.

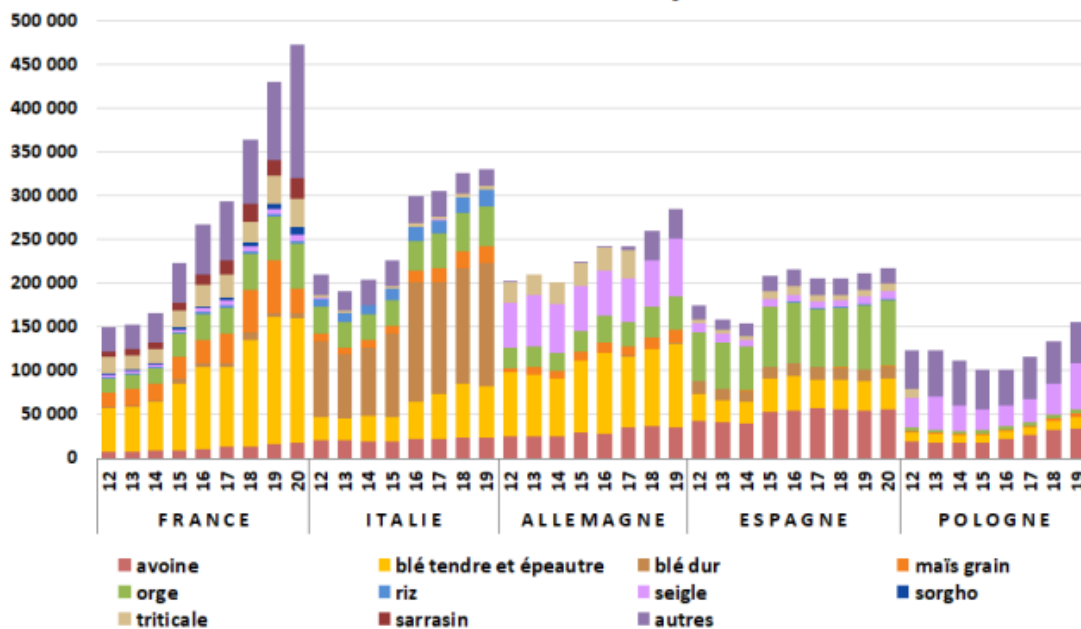


Graphique 3 : Evolution des surfaces en légumineuse à graines et oléagineux cultivés en pur de 2018 à 2023 en Wallonie (Source : déclarations PAC, OPW)

Tendances par cultures bio en Europe

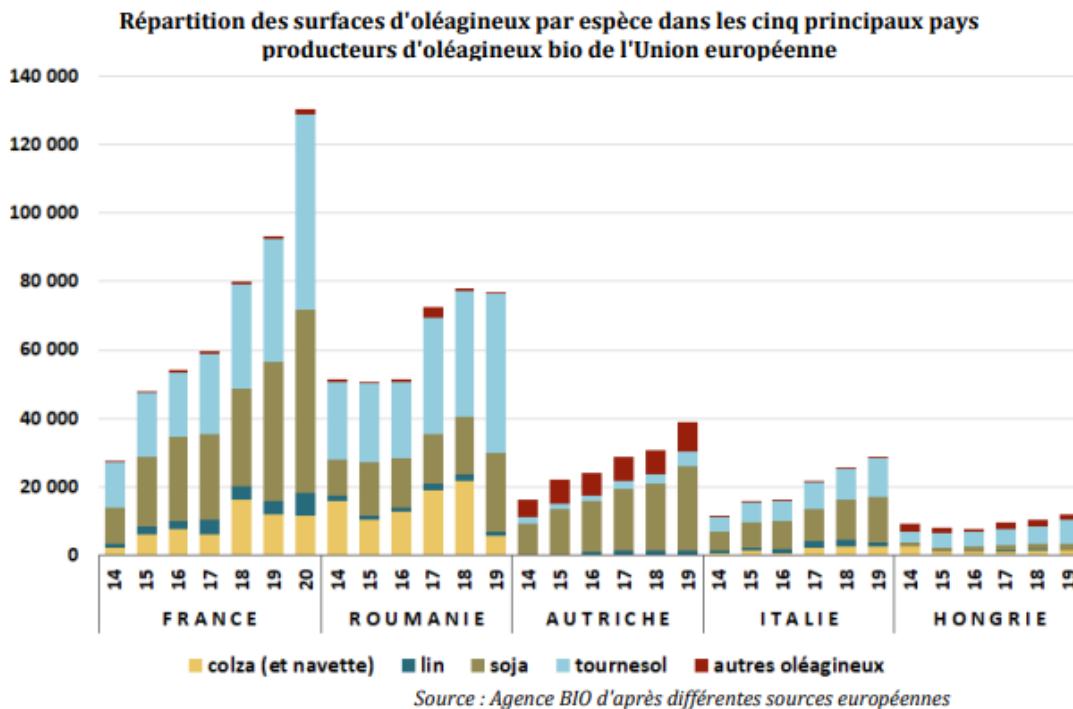
D'après les chiffres de l'Agence Bio, en 2019, l'Europe totalise 2,4 millions d'hectares de céréales bio (soit 4,3% de la SAU totale en céréales et 17% de la surface bio de l'Union Européenne). Les principaux pays cultivateurs de céréales bio étaient (par ordre décroissant) : la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la Pologne. A l'image de la Wallonie, les principales céréales produites sont le blé tendre (froment) et l'épeautre (22% de la production de céréales bio) puis l'avoine (12%), l'orge (11%) et le blé dur.

Evolution des surfaces de céréales cultivées en bio par espèce dans les cinq principaux pays producteurs de céréales bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

Les oléagineux représentent 339 000 ha en 2019 (soit 2% de la SAU totale en oléagineux et 2,3% des surfaces bio de l'UE). Les principaux pays cultivateurs étaient (par ordre décroissant) : la France, la Roumanie, l'Autriche, l'Italie et la Hongrie. Le tournesol est principalement cultivé, suivi du soja, du colza et du lin oléagineux.



Les protéagineux et légumes secs représentaient en 2019 365 800 ha (soit 16,8% de la SAU totale en protéagineux et des surfaces bio de l'UE). Les principaux pays cultivateurs étaient (par ordre décroissant) : la France (16,5 %), l'Italie (13 %), l'Allemagne (11,4 %) et l'Espagne (9,8 %). En 2019, l'Autriche se distinguait par la part importante de ses surfaces de protéagineux et légumes secs cultivés en bio (70 %). En France, la part était de 17,9 % en 2019.

2. Production de grains bio et dérivés

Nombre d'exploitations bio et localisation

En Wallonie, sur les 1879 producteurs bio en 2022 (Source : *Biowallonie*), **907 producteurs** sont concernés par la production de céréales et/ou d'oléagineux et/ou de légumineuses à graines. On dénombre 869 producteurs de céréales, 226 producteurs de légumineuses à graines et 46 producteurs d'oléagineux.

Les producteurs de céréales bio (cultivées en pures) sont localisés principalement dans la province du Luxembourg (35.5%) et dans la province de Namur (24%). (Source : Chiffres du Bio 2022, *Biowallonie*).

Certains producteurs (notamment mixte bio et conventionnels) ont arrêté le bio et d'autres l'envisage compte tenu du marché bio relativement instable en 2023.

Production de céréales, oléagineux et légumineuses à graines en Wallonie

Il est impossible de définir précisément en 2023 les volumes de céréales, oléagineux et légumes secs à destination du food car aucune donnée officielle n'existe sur ce ratio. On peut néanmoins poser l'hypothèse que 10% de la production, soit **7 360 tonnes** environ (7 130 tonnes de céréales, 140 tonnes de légumes secs et 90 tonnes d'oléagineux), sur les 80 700 tonnes produites au total, seraient valorisées en food.

FOCUS CÉRÉALES PANIFIABLES

D’après l’enquête réalisée par Biowallonie et le Collège des producteurs en 2017 sur 23 moulins certifiés Bio (dont les 3 moulins industriels), mise à jour en 2022, on peut estimer un volume total de grains transformés bio de 3 370 tonnes dont **au moins 2 610 tonnes de céréales locales**, majoritairement du froment (représentant un peu plus de 1 900 tonnes de farine).

FOCUS ORGE BRASSICOLE

Avec un rendement de moyen de 4t/ha on estime la production d’orge brassicole bio à 850 tonnes en 2023, soit 5% de l’orge cultivé (en bio et conventionnel) en Wallonie.

3. Acteurs et initiatives en cours en région wallonne

Initiatives publiques/privés en cours concernant la filière du food en Wallonie

De nombreux projets ont été subventionnés, notamment des projets de petites et moyennes infrastructures pour le développement de la filière panifiable, dans le cadre du deuxième appel à projet de la Ministre Tellier en 2023 visant à relocaliser l’alimentation en Wallonie.

Infrastructures de stockage, séchage et tri :

- Land farm & men : projet de stockage, séchage, tri, décorticage, conditionnement pour céréales et protéagineux. (2023-2026)
- SCAM/SCAR : Réseau de dépôts de céréales et oléo-protéagineux bio sur Braives (Liège) notamment (nettoyage, tri, séchage). (2023-2026)
- Bio de la botte : Triage mobile BIO en Botte du Hainaut : tri (dont tri optique) mobile pour céréales et protéagineux. (2023-2026)
- Les 4 fermes : tri et conditionnement de légumes secs bio (Namur). (2023-2026)
- Terres du Val : Réseau local de stockage, tri, décorticage dans le cadre du programme wallon Farm for Good (Liège) pour céréales et protéagineux. (2023-2026)
- TransformAé : Projet de triage (optique), brossage, conditionnement pour céréales et protéagineux dans la Brabant Wallon. (2023-2026)

Infrastructures de 1^{ère} transformation :

- Les Grands Blés : filière panifiable, locale, artisanale sur pierre et bio (Liège). (2023-2026)
- Ferme de Tongrinne : moulin New Bio Mill (Namur). (2023-2026)
- Ferme de La grange : projet « mouligrange » : relocalisation de la transformation céréalière de l’agriculture biologique de conservation (Namur). (2023-2026)
- Land farm & men : projet de floconnage d’avoine. (2023-2026)

Infrastructures de 2^{nde} transformation :

- COPAINS : Infrastructure de boulangerie bio et conventionnelle à Fernelmont (Namur). (2023-2026)
- Atelier de pain durable (Moulins de Statte) bio – volonté de développer une gamme de produits surgelés/précuits à base de farines bio et locales. (2021-2024)
- Boulangerie Belge et Bio : pains bio
- Biscuiterie Namuroise : biscuits bio
- Goffard Sisters : pâtes bio

Développement de filières :

- Biowallonie : Projet de relocalisation de la filière blé dur bio en Wallonie (2023-2026)
- Farm for Good : développement des filières moutarde (Bister), céréales panifiables, pois, avoine, tournesol, sarrasin bio

- Parc Naturel Haute Sure Forêt d’Anlier : Epeautre d’Ardenne BIO
- SoCoPro : Filière orge brassicole BIO prix juste
- Développement de la filière céréalière alimentaire wallonne en agriculture biologique (FWA - PROBILA-UNITRAB) et notamment, la mise en place de la coopérative Bel’grains
- Filière céréales brassicoles panifiables- locales (analyse de l’existant et du potentiel de développement). (2021-2024)
- Appui pour la mise en place d’une production locale d’huile de tournesol en Wallonie (CRA-W) - Etude et développement d’une filière complète d’huile de tournesol. (2021-2024)
- FarWal (Moulin de Vencimont - FAJ) bio et conventionnel - Etude du développement de la filière céréales panifiables + développement d’une unité de mouture à façon (2021)
- Projet Bel’grain BIO de la FWA (issu du premier appel à projet relocalisation) avec la création d’une coopérative pour la commercialisation de farine, pâtes
- FarmForGood qui travaille au développement des filières froment panifiable, pois BIO
- Epeautre d’Ardenne du Parc Naturel Haute Sure Forêt d’Anlier BIO
- Filière orge brassicole BIO prix juste de la SoCoPro
- Au Cœur du pain du Condroz avec le Moulin Corioule BIO

Formation/conseil :

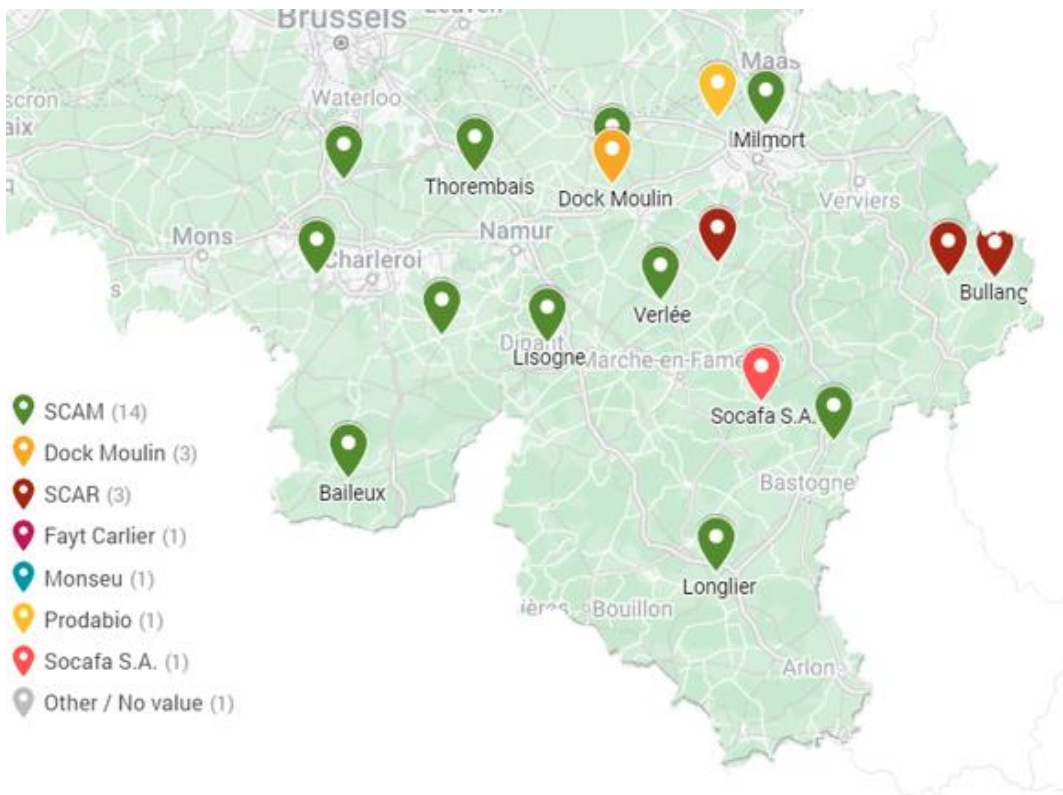
- Regie Communale Autonome De Heron (Moulin de Ferrière) : Centre de Conseil, Accompagnement et Formation aux techniques de meunerie artisanale (2023-2026)

Les opérateurs bio

A l’origine de plusieurs projets en Wallonie, on dénombre de multiples acteurs répartis sur l’ensemble de la région.

Collecteurs/stockeurs (hors agriculteurs indépendants) de matières premières :

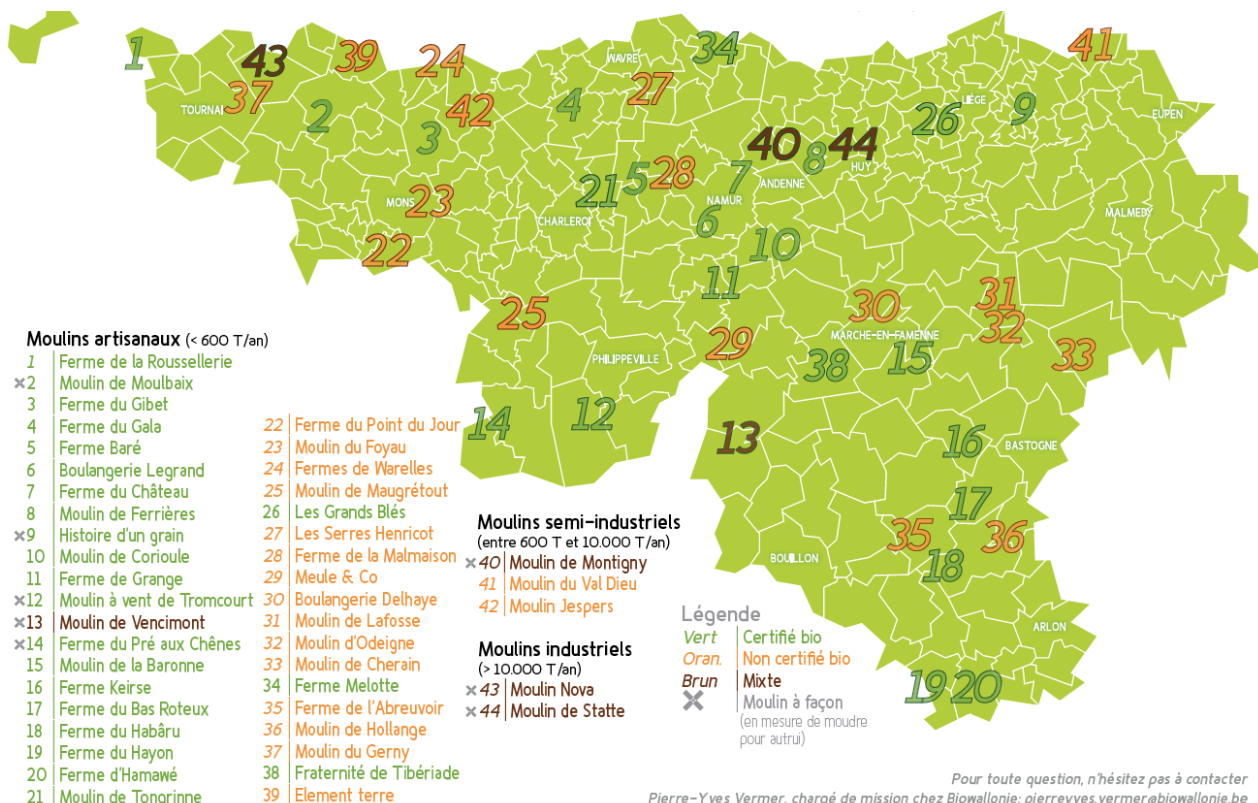
- Dock-Moulin (Marneffe, Province de Liège)
 - o 2 dépôts
 - o Equipé d’un trieur mobile
- SCAR (Herve, Liège)
 - o 2 dépôts bio à Waimes (bio) et Ouffet (mixte)
- Prodabio (Awans, Province de Liège)
 - o Filiale 100% bio des moulins Dedobbeleer situés en Flandre
- SCAM (Seilles, Province de Namur)
 - o Une vingtaine de dépôt bio
- Fayt Carlier (Jamioulx, Province du Hainaut)
 - o 2 dépôts mixtes (Marbaix-la-Tour et Strée)
- Socafa (Ortho, Province du Luxembourg)
 - o Equipé d’un trieur
- Monseu (Lavaux-Sainte-Anne, Province de Namur)
 - o Usine de traitement 100% bio (Rochefort)
- C3F Proagri (Wolkrange, Province du Luxembourg)



Carte 1 : Lieux de dépôt bio et mixtes des principaux OS en Wallonie

Outils de première transformation :

- Moulins :
 - o Il existe 27 moulins certifiés en Wallonie dont :
 - o 3 meuneries professionnelles (>600 T/an)
 - o 24 moulin artisanaux (<600 T/an)



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter

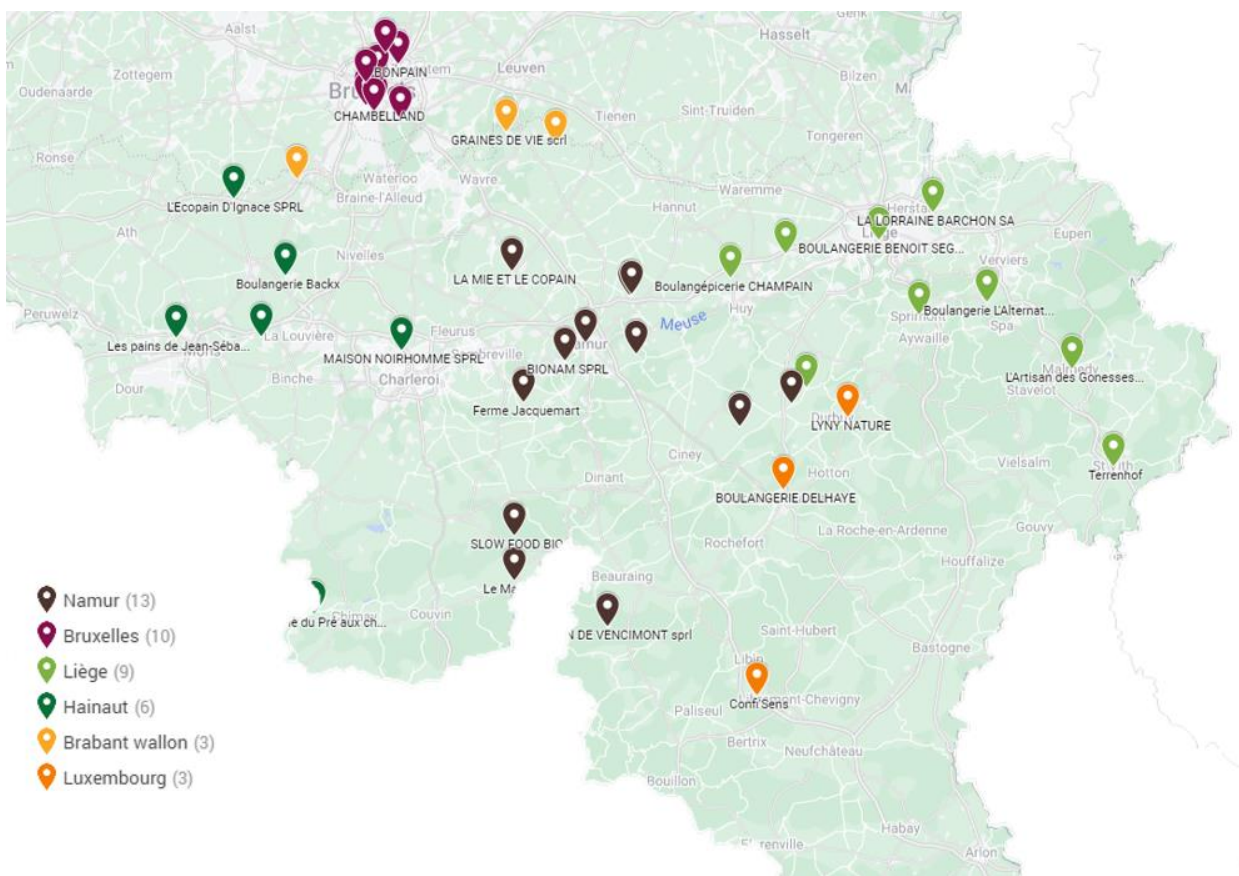
Pierre-Yves Vermer, chargé de mission chez Biowallonie: pierre Yves.vermer@biowallonie.be

Carte 2 : Moulins actifs en Wallonie, mise à jour 2023 (source : Biowallonie)

- Huileries bio :
 - o Vandeputte (Pecq, Province du Hainaut)
 - o Alvenat (Achène, Province de Namur)
 - colza
 - o Land, Farm and Men (Fernelmont, Province de Namur)
 - Colza, caméline
 - o Ourdaller (Kalborn, Province du Luxembourg), *travail à façon*
 - Colza, lin, tournesol, caméline
 - o Aisnagué (Manhay, Province du Luxembourg), *travail à façon*
 - Colza, caméline, chanvre
 - o Cannavie (Walhain, Province de Liège), *travail à façon*
 - Chanvre
 - o Vigor (Halen, Province du Limbourg), *travail à façon*
 - Colza, lin, tournesol, caméline
 - o Oleum (Oudenaarde, Province de Flandre Orientale)
 - Colza, Tournesol, lin, soja
- Malteries bio :
 - o Malterie du Château (Beloel, Province du Hainaut), *travail à façon*
 - o Malterie Dingemans (Stabroek, Province d’Anvers), *travail à façon*

Outil de seconde transformation :

- Boulangeries bio : 44 boulangeries dont 34 en Wallonie et 10 à Bruxelles Capitale en 2023



Carte 3 : Boulangeries certifiées bio (source : Biowallonie)

- Brasseries bio : 47 brasseries en Wallonie et Bruxelles Capitale en 2022

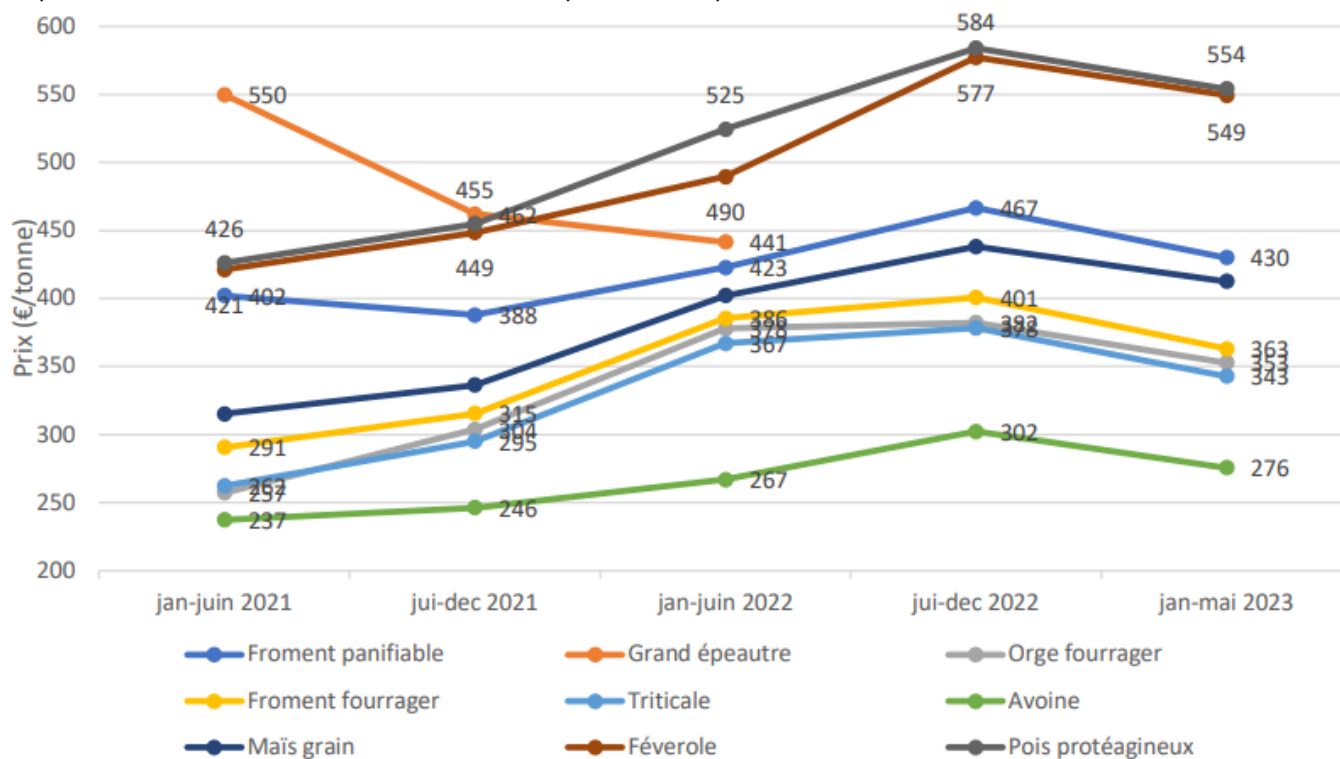
4. Marché des céréales, oléagineux et légumineuses à graines pour le food

Un prix des matières premières à la baisse, qui a tendance à se stabiliser

Après une **hausse générale du prix** des céréales et oléo-protéagineux en 2021-2022, causée en partie par le conflit russo-ukrainien, et des prix jamais atteints auparavant (jusqu'à 481€/t pour le froment panifiable, 584€/t pour le pois), on enregistre une baisse significative en 2023 avec une **tendance stabilisatrice** depuis lors.

La plupart des spéculations retrouvent des prix pratiqués avant la hausse 2021-2022. Certaines, comme le froment panifiable et l'épeautre, connaissent même un prix inférieur (autour de 400€/t en 2020, contre 350€/t pratiqué début 2024 pour le froment panifiable). En effet, plusieurs OS font état d'une situation complètement inversée par rapport à 2022 avec une demande moins importante dû à des stocks de la récolte 2022 (notamment des pays voisins qui disposent eux aussi d'une offre abondante) entraînant la vente de certains lots au prix du conventionnel (cas du colza). On constate aussi que certains acheteurs baissent leur prix d'achat de protéagineux du fait de la nouvelle prime PAC.

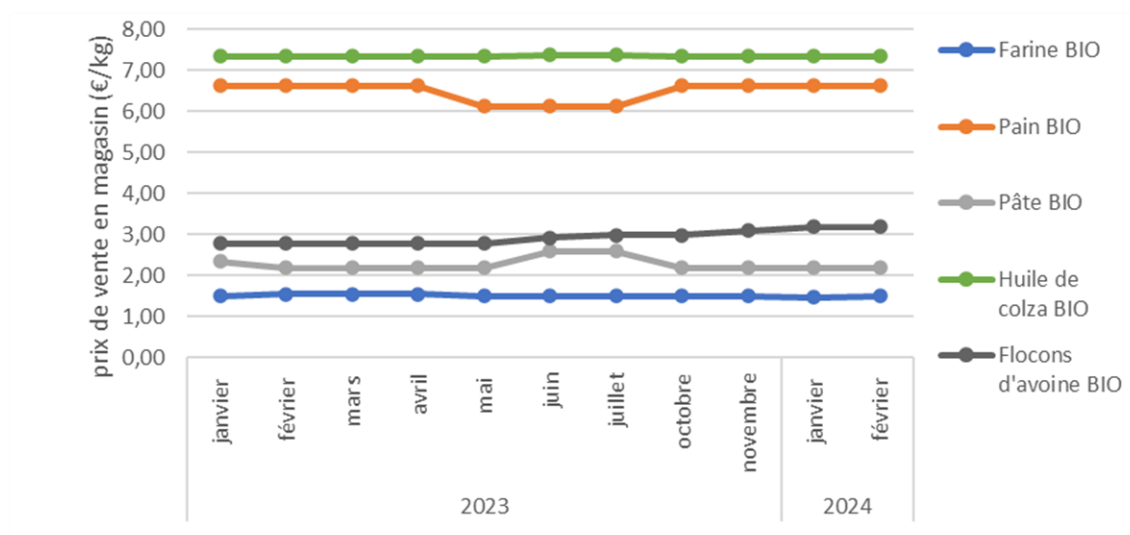
Néanmoins les lots de qualité, à destination du Food, sont généralement toujours bien valorisés. Avec la diminution des prix, certains marchés, comme le marché des huiles végétales (colza, tournesol), devrait reprendre. En effet depuis la crise, l'huile était traitée comme co-produit à la place des tourteaux à destination du feed.



Graphique 4 : Evolution des prix payés au producteur en Belgique (Source : Mercuriales de Biowallonie et FWA). Les données de prix sont récoltées auprès des entreprises actives dans la commercialisation des matières premières bio en Belgique (moyenne par culture).

Un prix des produits finis globalement stable

Selon l'observatoire des prix de la SOCOPRO, qui ressece chaque mois les prix de produits dans 3 grandes enseignes de GMS, le prix du pain a légèrement baissé d'avril à octobre 2023 et les prix de la farine et de l'huile de colza bio sont restés stables. Au contraire, le prix des flocons d'avoine a quant à lui augmenté depuis mai 2023 malgré une diminution du prix de la matière première. Cela illustre un manque de flexibilité dans la répartition des coûts le long de certaines filières, dû en partie à une mauvaise communication entre les différents maillons.



Graphique 5 : Evolution des prix pratiqués par la GMS pour quelques produits (source : observatoire des prix Socopro)

5. Consommation des produits dérivés de céréales, oléagineux et légumineuses à graines

Un changement dans les habitudes de consommations plutôt encourageant

Les ventes de produits bio ont connu un léger recul au sein du marché alimentaire belge et wallon en 2022 (respectivement -0.1% et -0.4%, source : *chiffres du Bio, 2022*) du fait de l'inflation. Globalement depuis 2022, les ventes semblent repartir à la hausse avec la baisse du prix de l'énergie, comme en témoigne la baisse des fermetures de magasins spécialisés, une hausse de la fréquentation et quelques projets d'ouverture en 2024.

Certains produits comme le pain et la farine bio enregistrent des parts de marché¹ à la hausse depuis 2020 (+1.4 pour le pain, +9.3% pour la farine en Belgique, source : *chiffres du Bio, 2022*). Les volumes de pains bio et farines bio achetés ont augmenté respectivement de 43% et 67% depuis 2016. Ces produits de première nécessité, représentent une opportunité de débouchés importante. En 2022, 8% des pains achetés sont bio (soit 6 652 tonnes sur les 82 154 tonnes de pain consommés au total, *chiffres du Bio, 2022*). Pour les autres produits (huiles végétales, légumineuses, biscuits etc.), aucune donnée de ce type n'est disponible à l'heure actuelle.

Par ailleurs, l'intérêt des consommateurs pour les protéines végétales augmente. En effet, 32% des wallons pensent que leur consommation de produits d'origine animale va diminuer, au profit d'une augmentation de leur consommation de produits d'origine végétale (d'après un sondage réalisé en 2020 par la FWA). Les consommateurs de bio et de produits locaux sont les profils les plus propices à ce changement (*Sytra, 2022*).

La GMS reste le principal canal de vente des produits bio

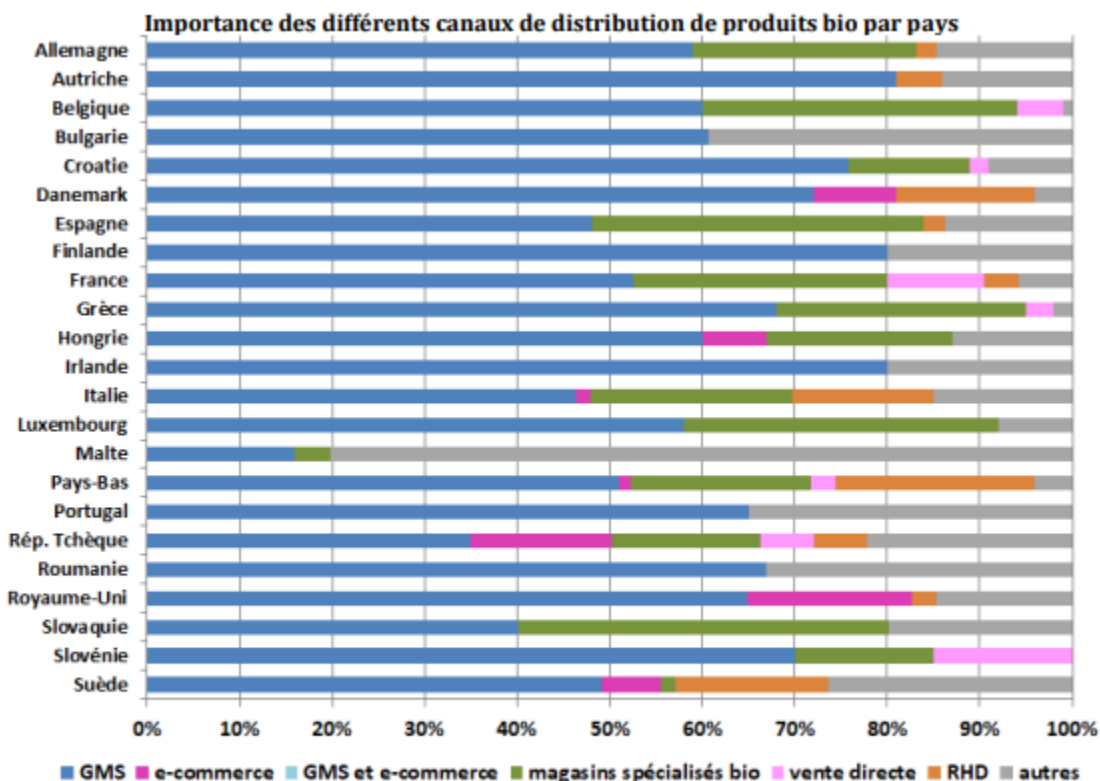
Dans un certain nombre de pays, comme la France et l'Allemagne, le marché bio a commencé à se développer avec la distribution spécialisée. Dans d'autres pays, comme le Danemark, le Royaume-Uni et l'Autriche, la grande distribution a été le principal moteur du développement du marché bio. Dans d'autres pays où la consommation

¹ Correspond au pourcentage de produits alimentaires bio par rapport à l'ensemble des produits alimentaires achetés (en%). Elle se calcule sur base des dépenses en euros (€).

bio est encore modeste, le développement se fait également principalement par le biais de la grande distribution. Dans une majorité des pays de l'Union Européenne, La GMS reste le principal canal de vente des produits bio (cf. graphique ci-dessous).

En Allemagne (1^{er} marché bio de l'UE, source : *Agence Bio 2021*), la GMS agit comme moteur du développement du bio avec un engagement de la grande distribution dans une démarche plus qualitative (modernisation des magasins et communication accrue sur le développement durable) où les produits bio occupent une place centrale.

En France (2^e marché bio de l'UE, source : *Agence Bio 2021*), on observe une adaptation de la vente de produits bio aux jeunes consommateurs (génération Y et Z qui achètent le plus de bio) à travers la mise en place de drive ou des ventes en ligne.



N.B. : Les données ne sont pas disponibles pour tous les Etats Membres. Pour le Royaume-Uni, la catégorie e-commerce comprend les ventes en ligne et en paniers, elle est donc un peu surestimée dans ce graphique. En Irlande, la grande distribution domine, mais la répartition précise entre les circuits n'a pas été analysée.

Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

En Belgique, la GMS représente 52% des dépenses en produits bio (GfK, 2022). En 2021 et 2022, le pain bio est majoritairement vendu en GMS (respectivement 30.2% et 33.3% des ventes en volume, source : *Observatoire de la consommation APAQ-W*). Il semble que la GMS souhaite relocaliser une partie de ses approvisionnements, notamment en bio (moins de 1% des produits bio étudiés issus de céréales sont d'origine locale dans les hyper et supermarchés selon l'étude de Biowallonie et Consom'Action de 2023), pour répondre aux attentes des consommateurs, à l'image de collaboration entre le fabricant de pains COPAINS et Delhaize, Carrefour, Intermarché pour la vente de pains à base de farine bio locale.

Notons que plusieurs acteurs, notamment transformateurs en lien avec la GMS, ne sont pas certifiés bio et/ou misent sur une communication davantage ciblée sur le local, la transparence ou encore le goût, en occultant parfois totalement la mention du label au profit de termes plus englobants (ex : durable, agroécologique etc.). Les consommateurs semblent en effet davantage séduits par l'origine des produits plutôt que par le label bio (selon l'Observatoire de la consommation de l'Apaq-w 2023) qui souffre d'une certaine méfiance des consommateurs et d'un manque de connaissance des plus-values de ce type d'agriculture.

L’Horeca représente une opportunité en termes de débouchés

En Belgique il n’y a pas d’obligation en matière d’introduction de produits bio pour l’HoReCa contrairement à La France (loi EGALIM). On voit sur le graphique ci-dessus, une absence du canal de distribution RHD (Restauration Hors Domicile) pour la Belgique en 2019, pourtant bien représenté.

Certains produits comme les sandwiches offrent pourtant un débouché potentiel important pour les céréales bio puisqu’ils représentent une offre classique pour les écoles secondaires et les établissements de l’enseignement supérieur. Des initiatives comme le coup de pouce « du local dans mon assiette », coordonné par Manger Demain, a pu permettre à certaines cantines de relocaliser leur approvisionnement grâce à un soutien financier (50% des dépenses en produits locaux et 70% pour les produits bio et locaux) et compenser un écart de prix de 0.13€ entre des baguettes classiques et des baguettes bio et locales².

6. Principaux freins au développement de la filière en Wallonie par catégorie d’acteur

Agriculteurs :

- La méconnaissance des **exigences des OS/transformateurs pour la valorisation en FOOD en termes de qualité** (choix de variété, itinéraire technique de la culture, gestion post récolte) ;
- La **maitrise de la qualité technologique** en bio, demandée par les opérateurs économiques. Par exemple des leviers techniques post-récolte comme le tri (notamment le tri optique infrarouge) permettrait de stabiliser la qualité et de produire différents niveaux de qualité. En post-récolte, les méthodes de sélection des fractions issues d’un moulin cylindre peuvent permettre de bien corriger des problèmes de prégermination physiologique (Hagberg). La qualité passe aussi par un bon allotement grâce, dans certains cas, à l’utilisation en pré-récolte d’une « mini-batteuse » puis une analyse permettant de piloter la répartition des lots en fonction de leur qualité dans les silos (et ainsi éviter le déclassement de tout un silo) ;
- Les **normes** demandées par les transformateurs sont identiques à celles en conventionnel mais plus difficile à atteindre techniquement ;
- La **prise de risque économique** est importante pour les protéagineux (forte variabilité des rendements en fonction des aléas climatiques et des bioagresseurs) et pour les céréales panifiables (taux de protéine inversement proportionnel au rendement donc risqué les années avec des aléas climatiques importants). Le manque de références économiques et des avantages des légumineuses en tant que précédent freine également la production ;
- Le manque d’espaces de **stockage** pour alloter sa production en fonction de la qualité et mieux la valoriser par la suite.
- Une **division des outils** de stockage, tri, séchage sur le territoire qui augmente les coûts logistiques pour les producteurs ;
- Le **triage** des mélanges céréales/protéagineux n’est **pas valorisé** par les OS et représente donc un certain manque à gagner (le coût du triage est d’environ 20€/t d’après Biowallonie).
- Faible **disponibilité en semences de qualité** (sans impuretés et satisfaisant les exigences des transformateurs) et en variétés bio. Les variétés anciennes, plus adaptées au mode de production biologique (car plus couvrantes) doivent respecter les critères DHS (distinction, homogénéité, stabilité), peu adaptés à ce genre de variétés.
- Dans une ferme mixte (bio et conventionnelle) si une même espèce est cultivée en production bio et non bio, la **réglementation européenne** impose de cultiver des variétés différentes et facilement distinguables visuellement. Cela freine l’implantation de céréales et protéagineux bio, car devant le peu de variétés bio différenciables, choix penche souvent du côté de la culture conventionnelle.

² Source : Institut Sainte Anne de Florenville en collaboration avec la Boulangerie Belge et Bio, soutenue dans le cadre du coup de pouce « du local dans mon assiette » en 2023-2024.

- L'absence de système de paiement en fonction de la qualité et prix du marché pour le panifiable souvent peu rémunérateur pour les producteurs

OS et transformateurs primaires (meuneries, malteries, huileries) :

- Le **manque de volumes** suffisants en matières premières bio, notamment en oléoprotéagineux pour atteindre un certain niveau de **rentabilité**. En effet, l'éclatement de la production sur l'ensemble du territoire et le manque de groupage en amont représentent des **coûts logistiques** (transport et stockage) importants pour les OS et les meuniers.
- Les mélanges céréales/protéagineux doivent être triés pour avoir des **lots homogènes**. Les négociants sont peu équipés en outils de tri car peu rentables pour les petits volumes actuels.
- L'accès à des matières premières **plus compétitives** grâce au marché mondialisé.
- Les **coûts de certification bio** sont importants. Le mode de calcul (fonction du chiffre d'affaires) est peu adapté aux réalités économiques des transformateurs (et particulièrement les années comme celles qui précèdent avec des charges qui augmentent et un bénéfice qui diminue), qui ne bénéficient pas des aides PAC par ailleurs.
- Un manque d'arguments en faveur du bio pour la vente aux acheteurs ;
- Des conditions pour l'octroi de certains subsides qui empêche le travail à façon et entache la rentabilité de certaines entreprises de transformation ;

Transformateurs secondaires (boulangeries, industriels, brasseurs, etc.) :

- Un manque de **savoir-faire** des boulangers/biscuitiers pour s'adapter à une qualité technologique de la farine qui varie en bio (plus faible en protéines), avec moins ou sans additifs. Contrairement à la production de matières premières, il y a très peu d'accompagnement technique sur le volet transformation. Le savoir-faire est par ailleurs peu valorisé (ex : label artisans boulanger en FR) ;
- Un manque de **connaissance** des intérêts/propriétés des farines bio ;
- Un manque d'**innovation** en termes de produits (plus présent en Flandre), notamment pour les produits à base de légumineuses.
- Peu d'entreprises pour l'ensachage des farines bio en petits conditionnements sur le territoire
- Relativement peu de boulangeries certifiées bio (contrairement aux brasseries)

Débouchés (magasins, HoReCa) :

- Un manque de **communication** sur les spécificités du bio au consommateur en magasin. Le personnel est souvent insuffisamment formé aux spécificités du bio ;
- Des liens trop faibles avec l'amont ;
- Un manque de **traçabilité** des produits ;
- Un prix affiché en magasin globalement supérieur au conventionnel ;
- Le **faible budget** des cantines ;
- La **réglementation des marchés publics** qui interdit les critères géographiques pour l'approvisionnement des cantines.

Consommateur :

- Perception du prix déformée (« le bio c'est forcément plus cher »)
- Préférence pour le local
- Méconnaissance du cahier des charges bio et des bénéfices pour la santé, l'environnement etc. et confusion avec les autres labels (agroécologie, agriculture régénérative etc.)

La segmentation de la filières céréales et le **manque d'échanges** (et de transparence sur le prix notamment) entre les acteurs empêche globalement l'optimisation de chaque maillon pour atteindre un objectif final satisfaisant.

7. Analyse SWOT du développement de la filière

L'analyse SWOT a été réalisée en concertation avec les acteurs du secteur. Sont donc listées ci-après, les principaux éléments ressortis lors de cette concertation.

Forces

- Filière dynamique avec de **nombreuses initiatives portées par de nombreux acteurs sur le territoire**, notamment pour la filière panifiable, biscuitière
- De plus en plus de moulins avec la certification bio sur le territoire
- Intérêt grandissant des consommateurs pour **les produits locaux**
- Expertise sur le territoire pour le **conseil technique agronomique**
- **Terroir** adapté aux variétés biscuitières

Opportunités

- Des consommateurs avec un **intérêt marqué pour le local et la santé**
- Nombreux **projets d'infrastructures** subventionnés en 2023 Aide PAC couplée aux protéagineux
- Secteur de l'Horeca et GMS qui tendent à relocaliser leurs approvisionnements
- **Volonté politique de relocalisation** de l'alimentation
- Formations boulangerie en atelier bio (Biowallonie)
- Différentes crises qui ont rappelé l'importance de s'approvisionner en matières premières locales

Faiblesses

- **Le prix** comme critère principal d'achat des consommateurs, et **mauvaise connaissance des produits bio produits localement/bénéfices du bio**
- Manque d'**outils de première transformation (stockage, décorticage, tri, séchage)**
- Manque d'**outil de seconde transformation** (micro-malterie, boulangerie, entreprise ensachage, transformation de légumineuses à graines etc.)
- Faible **disponibilité en semences** et en variétés bio
- **Coûts** de la certification bio, coûts de stockage/triage/décorticage, prix des analyses qualité technologique et sanitaire **élevés**
- **Segmentation de la filière** et manque de **communication entre les maillons**
- Maîtrise de la qualité technologique en bio, risque de déclassement important
- Plus de système de paiement en fonction de la qualité et prix du marché pour le panifiable

Menaces

- **Concurrence** des pays voisins et de l'Europe de l'Est
- **Baisse du pouvoir d'achat** des ménages et bio victime de son image de cherté
- **Changements climatiques** et impacts sur les récoltes
- Manque de **transparence** et de **traçabilité** dans la filière
- Baisse des prix d'achat des protéagineux du fait des aides PAC
- Guerre des prix en GMS

8. Analyse TOWS

Associée à l'analyse SWOT conduite avec le secteur, l'outil TOWS a permis d'aider à déterminer et prioriser des actions en partant des forces, opportunités, faiblesses et menaces exprimés précédemment.

		Facteurs internes	
		Forces	Faiblesses
Facteurs externes	Opportunités	<p>Concrétiser les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication générale sur le bio • Diffuser auprès des acteurs économiques de la filière et des consommateurs, notamment au travers de la GMS/Horeca • Promouvoir spécifiquement les légumineuses produites localement auprès des consommateurs • Accompagner les nouveaux projets (conseil, formation) 	<p>Améliorer pour exploiter les opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les critères de qualité des grains bio (taux de protéines et autres) en fonction des attentes du secteur de la transformation et diffuser • Augmenter l'offre en semences bio de qualité • Adapter les coûts de certification, analyse en laboratoire etc. • Accompagner techniquement les agriculteurs • Renforcer la transparence et la confiance entre tous les maillons de la filière
	Menaces	<p>Se protéger, transformer menaces en opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la consommation • Optimiser les flux, réduire les coûts de production • Maintenir la recherche (variétale, lutte contre les bioagresseurs) pour s'adapter au changement • Améliorer la transparence et la traçabilité des produits 	<p>Minimiser, rendre moins vulnérable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les flux, réduire les coûts de production • Minimiser la prise de risque (contrats, primes) • Maintenir la recherche (variétale, lutte contre les bioagresseurs) pour s'adapter au changement

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2030

1. Méthodologie

Plusieurs approches ont donc été combinées pour proposer un scénario de développement à l'horizon 2030 pour le développement des surfaces de céréales, oléagineux et légumineuses à graines pour le food.

OBJECTIF DU PLAN BIO 2030 ET APPROCHE « PANIER BIO »

Le plan BIO 2030 ambitionne d'atteindre 30% de la SAU en BIO d'ici 2030. Pour ce faire, la production totale actuelle bio doit être multipliée par 2.5 (prairies comprises).

Le plan ambitionne également la **certification de 4720 producteurs** d'ici 2030. Cet objectif a été traduit en chiffre d'affaires puis en une valeur consommateur "panier bio". Cette valeur représente le budget que chaque Wallon devrait dépenser en produits bio/mois pour atteindre l'objectif de doublement des surfaces bio d'ici 2030. Elle est estimée à 39€/mois/habitant.

Nous avons précisé cette valeur consommateur en la découpant par catégorie de produits (ici : viande bovine, charcuterie, volaille etc.) en utilisant les chiffres de consommation bio 2021 (dépenses moyennes/an/habitant issus de l'Observatoire de la consommation de l'APAQ W).

Tableau 3 : Dépenses bio à l'horizon 2030 par habitant et au niveau de la région wallonne

Produits	Dépenses BIO/hab. 2030	Dépenses BIO en RW 2030
Pain	3,5 €	28.409.507
Farine	0,8 €	6.389.164
Pâtes/riz	0,2 €	1.509.969

De chaque dépense, est déduit un équivalent en volume (kg) en fonction du prix moyen au kg (APAQ-W, 2022) puis l'équivalent en unité de production (ici uniquement pour pain, farine et pâtes/riz) pour répondre aux besoins des consommateurs.

Tableau 4 : Cibles de volumes et de surfaces de production bio en région wallonne par an dès 2030, suivant les coefficients des commissions filières de la Socopro

Produits	Prix unité 2022	Cibles de volumes de produits bio à commercialiser en région wallonne par an dès 2030	Coefficient de transformation	Cibles de volumes de production bio en région wallonne par an dès 2030 (en tonne de céréales)	Cibles de surfaces de production bio
Pain	3,8 €	7.458.671 pièces	1,125	3.978	796
Farine	3,5 €	1.850.932 Kg	0,750	2.468	494
Pâtes/riz	4,4 €	342.527 Kg	0,670	512	102

INTÉGRATION DES AMBITIONS DES PLANS STRATÉGIQUES PROTÉGÉIQUES ET CÉRÉALES DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS ET CALCUL DES BESOINS POUR LE FOOD EN 2030

Pour finir, les ambitions dégagées dans le cadre de ce plan devront être en accord avec les ambitions des plans stratégiques déjà établies par le Collège des Producteurs pour rester cohérents par rapport à la trajectoire envisagée en bio et conventionnel dans chaque secteur.

Les ambitions fixées dans les plan céréales et protéagineux (bio et conventionnel) est de porter la part de céréales à destination du food à **20%** de la production et, d’augmenter de 15 000 ha l’emblavement annuel de cultures protéagineuses à l’horizon 2030. Par ailleurs, les ambitions dégagées dans la cadre de l’approche panier ne comprennent pas les nombreux autres produits à base de céréales/oléoprotéagineux (ex : légumes secs, biscuits, huiles etc.) car non détaillés dans les Chiffres du bio.

En feed, on ambitionne d’atteindre une surface de 49 560ha de céréales et oléoprotéagineux (voir plan feed, Collège des Producteurs). Ainsi, 20% de la production totale de céréales et oléoprotéagineux consacrés au food représenterait **11 900 ha** environ, soit **9 900 ha de céréales** et **2 000 ha d’oléoprotéagineux** (dans l’hypothèse d’une même distribution des surfaces en 2030).

Tableau 6 : Trajectoire de production comparant les cibles de volumes de productions à l’horizon 2030 et la situation actuelle

	Surface en 2023	Objectifs de surface en 2030 approche panier bio	Différentiel
Céréales, oléagineux et légumineuses à graines	16.482	61.458	44.976
<i>Part à destination du FOOD</i>	1.526	11.895	10.369
<i>Part céréales</i>	1.427	9.873	8.446
<i>Part oléagineux/légumineuses à graines</i>	226	2.022	1.796

Ces cibles de volumes de production bio en région wallonne d’ici 2030 permettent de dessiner une trajectoire de production (augmentation ou diminution) par filière en fonction de la situation actuelle reprise dans cet état des lieux et l’état des lieux pour le food.

2. Objectifs de développement pour la filière Food bio

Le principal défi de la filière céréales, oléagineux et légumineuses à graines pour le food est de **développer des systèmes de valeur** en **diminuant les couts de production** et en **créant de la valeur ajoutée**.

Pour ce faire, une amélioration des perspectives économiques des producteurs est indispensable au travers de la mise en place de relations commerciales structurées et équilibrées entre les acteurs de la filière, une optimisation de la logistique post-récolte et une massification des débouchés en GMS et Horeca, grâce à une communication adéquate.

Concrètement, le plan ambitionne :

- De porter la part alimentaire de céréales, oléagineux et légumineuses à graines produites en Wallonie à **20%** (contre 10% estimé en 2023).
- D’augmenter la surface en céréales à destination du food à plus de **9 900 ha** (+ 8 400 ha environ)
- D’augmenter la surface d’oléagineux et légumineuses à graines à **2 000 ha** (+1 800 ha environ)

Afin de s’assurer du soutien fournis aux filières céréales, oléagineux et légumineuses à graines bio wallonnes, leur volume, ainsi que la part alimentaire pour chaque secteur devront pouvoir être définis précisément. Une amélioration de la collecte de ces données devra donc être réalisée dans le cadre du plan bio 2030 (voir action 1_L1).

PLAN D’ACTION

Pour atteindre les objectifs de développement, les actions prédéfinies dans le cadre du plan BIO 2030 ont été priorisées et orientées de manière à répondre aux besoins de la filière.

Il est proposé de concentrer les moyens sur 7 leviers d’action que sont 1) Monitoring et Planification, 2) Réglementation, 3) Information, 4) Accompagnement, 5) Aides financières, 6) Promotion 7) Recherche.

Les actions, ainsi que leurs orientations, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

.

PLAN STRATEGIQUE			Plan BIO 2030
ETAT DES LIEUX :	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
Cultures à risques : déclassement de certains lots de céréales, sensibles aux aléas climatiques et bioagresseurs etc. Faible disponibilité en semences bio Augmentation de la production d'oléagineux et de légumineuses à graines	Axe N°1 : Maintenir la production bio actuelle en volume et en surface Lever les freins techniques et économiques à la production de grains de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et caractériser les variétés prioritaires sur la teneur en protéines et diffuser les résultats de la recherche aux producteurs et transformateurs - Identifier les leviers (techniques) récoltes et post-récolte pour augmenter l'offre en céréales de qualité - Poursuivre les recherches spécifiques à la levée des contraintes prioritaires à la production, notamment sur des cultures « innovantes » (tournesol, avoine, orge, pseudo-céréales, blé dur, légumes secs) et diffuser les résultats 	<p>29_L8 - Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique [CRA-W]</p> <p>(Projet de Développement de filières pilotes des protéines végétales [FWA, Copicop]) (Projet ValCerWal [CRA-W, Copicop, Collège des Producteurs])</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les échanges sur les possibilités pour adapter les coûts de certification des transformateurs 	<p>4_L2 - Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace [SPW ARNE DDRCB DQBEA, Socopro]</p> <p>Analyse comparative des systèmes et des coûts de certification biologiques du Collège des Producteurs dans le cadre du réseau wallon PAC [en cours] Mise en œuvre des recommandations issues de l'analyse</p>
	Assurer un partage des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les aides couplées aux protéagineux dans la future PAC et évaluer leur impact sur l'évolution des surfaces existantes 	<p>14_L5 - Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne [SPW ARNE DA DSA]</p>
Filière peu structurée et peu rentable : manque d'outil stockage/tri/séchage ou peu adaptés en termes de capacité, peu d'échanges entre les maillons de la filière	Axe N°2 : Développer des systèmes de valeur Massifier et optimiser les flux de matière	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'investissement dans des outils de tri, stockage, séchage notamment au travers de projet avec des acteurs économiques structurants existants (Appels à projet, soutiens à l'investissement) 	<p>15_L5 - Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes [SPW EER DI, SPW ARNE DDRCB DQBEA] (Appels à projets relocalisation, Région Wallonne)</p>
	Structurer les relations commerciales entre	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio en favorisant les conditions d'un dialogue 	<p>12_L4 - Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio [Biowallonie]</p>

<p>Faible demande en produits bio</p>	<p>les acteurs de la filière</p>	<p>entre les acteurs par la création et diffusion d'outils d'aide à l'établissement de transactions commerciales durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration de modèle de contrats tripartites ○ Accompagnement dans la mise en relation et négociation avec les acheteurs (présentation de la filière et des acteurs aux enseignes, identification des critères nécessaires à la GMS pour valoriser les produits bio) ○ Recensement des dynamiques/outils sur le territoire et diffuser 	<p>Réunions biennuelles du secteurs bio (FWA, UNAB, Biowallonie, Bioforum Collège des Producteurs) avec COMEOS Réunions bilatérales avec les enseignes de la GMS (Biowallonie et Collège des Producteurs) Réflexion sur la définition de contrats tripartites dans le cadre du projet future4food (UCL Louvain, sytra, acteurs de la filière céréales et protéagineux belges)</p>
	<p>Renforcer la communication sur les plus-values du bio pour lever les freins à la consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication générale sur le bio, notamment sur l'accessibilité du bio en termes de prix et sur ses plus-values (par rapport aux autres modèles d'agriculture, ex : agroécologie, agriculture durable, régénérative etc.), notamment en : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifiant les besoins des transformateurs non certifiés utilisant des matières premières bio (ex : copains) pour définir une stratégie de communication adaptée • Diffuser auprès des acteurs économiques de la filière et des consommateurs, notamment au travers de la GMS/Horeca (wooblers, dégustations, formation du personnel etc.). • Promouvoir spécifiquement les légumineuses produites localement auprès des consommateurs 	<p>24_L7 - Informer les consommateurs sur la production biologique [APAQ W] 25_L7 - Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons [APAQ W]</p>
	<p>Stimuler la consommation de produits bio</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager de nouveaux dispositifs de soutien à la consommation (ex : chèques/bons de réductions) et évaluer leur faisabilité • Communiquer sur le type de qualité recherché par chaque type d'acteur et informer les transformateurs des spécificités de la farine bio ; 	<p>16_L5 - Soutenir financièrement la restauration et la consommation biologiques wallonnes [SPW ARNE] 8_L3 - Informer les professionnels bio (actuels et à venir) [Biowallonie] (Projet développement blé dur [Biowallonie])</p>
<p>Manque de données</p>	<p>TRANSVERSAL</p>		

	Suivi des objectifs du plan	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la récolte de données (flux, données économiques et données utiles au suivi des plans de filière) et leur diffusion au travers de la base de données SII 	<p>1_L1 - Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie [SPW ARNE DEMNA DAEA, SPW ARNE DDRCB DQBEA, APAQ-W] (en cours)</p>
--	-----------------------------	--	--

Les actions en gras ont été priorisées lors du GT avec les acteurs de la filière

Développer un système d’information intégré sur la production biologique en Wallonie (1_L1)

LEVIER MONITORING ET PLANIFICATION	OO1 Disposer d’une méga base de données centralisée permettant de suivre et d’orienter le développement du secteur bio en Wallonie
Contexte	<p>Les données de volume par débouchés (moulins, boulangerie, industries-agroalimentaire etc.) ainsi que la part alimentaire n’existent pas pour les céréales, oléagineux, légumineuses à graines bio.</p> <p>Afin de s’assurer du soutien fournis aux filières céréales, oléagineux et légumineuses à graines bio wallonnes, devront pouvoir être définis précisément. Une amélioration de la collecte de ces données devra donc être réalisée dans le cadre du plan bio 2030.</p>
Objectifs spécifiques de l’action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, collecter, traiter et diffuser les données clés relatives au bio - Rationnaliser la collecte et le traitement des données - Exploiter pleinement les données disponibles
Actions du plan bio 2030	Développement du Sii
Proposition d’orientation pour la filière FOOD bio	<p>Développement du Sii</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la récolte de données (flux, données économiques et données utiles au suivi des plans de filière) et leur diffusion au travers de la base de données SII</i>

Élaborer / soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace (4_L2)

LEVIER MONITORING ET PLANIFICATION	OO3 Soutenir, élaborer et appliquer une réglementation bio exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme
Contexte	Les coûts de certification bio sont importants. Le mode de calcul (fonction du chiffre d'affaires) est peu adapté aux réalités économiques des transformateurs (et particulièrement les années comme celles qui précèdent avec des charges qui augmentent et un bénéfice qui diminue), qui ne bénéficient pas des aides PAC par ailleurs.
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation avec le secteur bio wallon pour que la réglementation intègre tant que possible ses préoccupations - Compléter le cadre réglementaire européen par des initiatives régionales de manière à rendre le système de qualité bio plus complet et plus efficace
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio 2) Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser et garantir une concertation systématique avec les opérateurs bio wallons sur toute question réglementaire spécifique au bio <ul style="list-style-type: none"> • <i>Suivre les échanges sur les possibilités pour adapter les coûts de certification au type d'acteur (transformateurs notamment)</i> 2) Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens) <p><i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i></p> 3) Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen <p><i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i></p> 4) Veiller à un maximum de synergies entre réglementations <p><i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i></p>

Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)

LEVIER INFORMATION	OO4 Informer de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio
Contexte	<p>Souvent, l'offre ne correspond pas à la demande en termes de spéculation, volumes, qualité. En effet, l'information est souvent inexistante ou incomplète (disséminée entre plusieurs acteurs) ou indisponible pour les producteurs.</p> <p>De plus, les matières premières bio sont non homogènes, non corrigées par des additifs, et donc fluctuantes, ce qui rend leur utilisation plus complexe. Elles ne conviennent donc pas à un process de transformation standardisé et nécessitent le savoir-faire du boulanger, souvent insuffisamment formé pour utiliser ce genre de farine.</p> <p>Par ailleurs, le manque de données économiques (éléments de rentabilité d'une culture) notamment, à disposition des producteurs, constitue souvent un frein à l'implantation de celle-ci. Le manque de données sur la valorisation des différentes cultures (volumes par type de débouché) est un frein au développement et au suivi de celles-ci.</p>
Objectifs spécifiques	Construire et diffuser, par le biais de différents canaux de communication tenus à jour, une information complète et actuelle à destination des professionnels du bio (actuels et à venir)
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels 2) Diffuser cette information auprès des professionnels
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels [Biowallonie] <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réaliser des tests de panification par les moulins pour informer les transformateurs des spécificités des farines bio (ex : moulins bourgeois)</i> • <i>Définir/rassembler les données nécessaires à l'estimation de la rentabilité économique (coût de production, rendements par sous-région, aides PAC, bénéfices économiques des légumineuses etc.) sous forme de marge brute par ex. pour les principales cultures de céréales et de protéagineux.</i> • <i>Préciser les prix d'achat pratiqués par les OS pour toutes les cultures de céréales et de protéagineux produites en Belgique diffusée dans la Mercuriale</i> 2) Diffuser cette information auprès des professionnels <ul style="list-style-type: none"> • <i>Informer les transformateurs des spécificités des farines bio et les former (ex : formations Diversiferm)</i> • <i>Communiquer sur le type de qualité recherché par chaque type d'acteur en tenant compte des actions de la recherche (action 29_L8) et sur le prix de revient d'une culture pour favoriser susciter l'intérêt des producteurs ;</i>

- 3) *Intégrer ces éléments de rentabilité économique dans les fiches technico-économiques par culture rédigées dans le cadre du Projet Biocérès, et prévues pour 2023.*
 - a. *Ces fiches devront être mises à jour annuellement*
 - b. *Priorité aux fiches sur les cultures protéiques (pois, féverole, soja, tournesol)*

- 4) *Compléter la Mercuriale de Biowallonie avec les prix manquants + ajout de prix rémunérateurs pour le producteur (en lien avec action 2_L1 de la Socopro)*

Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)

LEVIER ACCOMPAGNEMENT	OO6 Accompagner le développement de filières bio régionales
Contexte	<p>La filière food bio est actuellement peu structurée, pourtant la demande est bien présente mais cela nécessite l'atteinte de volumes critiques. Quelques opérateurs économiques mettent en place des contrats avec des agriculteurs, leur assurant un montant minimal peu importe les rendements finaux, permettant ainsi de sécuriser leurs approvisionnements en matières premières sur l'année. Cela représente néanmoins une minorité dans la région.</p> <p>En effet, les prix instables sur le marché poussent la majorité des agriculteurs à spéculer et vendre au plus offrant, déstructurant complètement la filière.</p> <p>Les besoins des OS et des transformateurs étant peu connus, les agriculteurs établissent leur plan de culture sans connaître à l'avance précisément les exigences des débouchés possibles, entraînant des surplus et des manques dans certaines spéculations. Une adéquation entre l'offre et la demande est donc nécessaire en renforçant la coopération entre acteurs pour pouvoir assurer un débouché à l'ensemble de la profession agricole.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les échanges économiques entre les opérateurs bio wallons - Rapprocher l'offre et la demande régionales en matières premières bio
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B 2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertorient l'offre en matériel biologique de reproduction 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des événements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise à jour et/ou développement d'outils de cartographie (d'outils et/ou de dynamiques), de bases de données pour la mise en relation des acteurs</i> 2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertorient l'offre en matériel biologique de reproduction <ul style="list-style-type: none"> • <i>Notamment concernant les semences de céréales bio</i> 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des événements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres <p><i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i></p> 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale [Biowallonie]

- *Favoriser les conditions d'un dialogue entre les acteurs via la création et diffusion d'outils d'aide à l'établissement de transactions commerciales durables*
 - a. *Rédaction de modèle de contrat tripartite (avec le prix, durée du contrat, exigence qualité, utilisation envisagée) avec des coopératives de producteurs (ex : FarmForGood) intégrant les travaux déjà réalisés par le Prix Juste Producteur (Collège des Producteurs)*
 - b. *Référentiel de prix partagés par les opérateurs économiques pour céréales et oléoprotéagineux sur base du marché et d'un prix juste producteur : Mercuriale*

Soutenir financièrement la production primaire biologique wallonne (14_L5)

LEVIER AIDES FINANCIERES	OO7 Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio
Contexte	<p>Compte tenu des difficultés techniques actuelles sur certaines cultures (soja, pois, féverolle, colza notamment) et des prix sur le marché parfois peu incitatifs, la prise de risque économique par les producteurs constitue un frein. Les aides couplées aux protéagineux dans la prochaine PAC risquent d’être insuffisantes pour compenser cette prise de risque.</p> <p>Une attention particulière aux mélanges céréales/protéagineux, représentant une partie importante de la production de protéagineux en bio, doit être portée pour que ceux-ci soient primables dans la nouvelle PAC 2023.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et sécuriser des dispositifs d’aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la conversion et au maintien en production agricole et aquacole biologiques en Wallonie - Orienter la production biologique vers les filières bio régionales prioritaires
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Maintenir, améliorer et sécuriser les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants spécifiques au bio 2) Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants non spécifiques au bio 3) Développer de nouveaux dispositifs d’aides en faveur de la production agricole biologique
Proposition d’orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Maintenir, améliorer et sécuriser les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants spécifiques au bio [SPW ARNE DA DSA] <ul style="list-style-type: none"> • <i>Maintenir les aides couplés à la production de protéagineux et surveiller les interprétations techniques suite à la nouvelle PAC (mélanges primables notamment)</i> • <i>Evaluer l’impact des aides sur l’évolution des surfaces en protéagineux pour la future PAC</i> 2) Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d’aides à la production agricole / aquacole existants non spécifiques au bio <ul style="list-style-type: none"> <i>Pas d’orientation envisagée pour cette action</i> 3) Développer de nouveaux dispositifs d’aides en faveur de la production agricole biologique <ul style="list-style-type: none"> <i>Pas d’orientation envisagée pour cette action</i>

Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)

LEVIER AIDES FINANCIERES	OO7 Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio
Contexte	<p>La production de céréales et protéagineux bio est atomisée sur le territoire wallon et ne représente que de faibles volumes (notamment en protéagineux). Le regroupement de cette offre pour constituer des volumes plus conséquents est donc nécessaire pour justifier sa prise en charge par les OS au moyen d'outils de stockage adaptés au bio (petites cellules) repartis stratégiquement sur le territoire.</p> <p>D'autre part, les mélanges céréales-protéagineux représentent une part importante des surfaces bio (notamment en protéagineux). Cependant, le triage est encore rarement réalisé par les OS (car peu rentable au vu des faibles volumes en bio), et doit donc être réalisé par les producteurs.</p> <p>De nombreux projets ont pourtant déjà été subventionnés mais peu répondent au besoin de structuration des filières à l'échelle du territoire. En effet, beaucoup concernent des projets de « petite » taille, avec un impact relativement faible sur la structuration et le développement de l'ensemble de la filière.</p>
Actions du plan bio 2030	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et sécuriser des dispositifs d'aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la transformation et/ou à la commercialisation de produits agricoles biologiques en Wallonie - Développer la transformation dans les filières bio régionales prioritaires
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la transformation biologique 2) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la transformation biologique <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio [SPW EER DI, SPW ARNE DDRCB DQBEA] <ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir l'investissement dans des outils de tri, stockage, séchage notamment au travers de projet avec des acteurs économiques structurants existants (Appels à projet, soutiens à l'investissement)</i> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Des critères de sélection précis devront être établis pour l'octroi des aides (ex : type de portage, nombre d'utilisateurs, tonnage envisagé, modèle économique)</i>

Soutenir financièrement la restauration et la consommation biologiques wallonnes (16_L5)

LEVIER AIDES FINANCIERES	007 Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio
Contexte	<p>Les ventes de produits bio ont connu un léger recul au sein du marché alimentaire Belge et wallon en 2022. Le prix apparaît comme le frein principal à l'achat de produits locaux.</p> <p>Des dispositifs de soutiens à la consommation (à l'image du coup de pouce dans mon point de vente, à l'initiative de MangerDemain) semblent intéressants pour stimuler les ventes et sensibiliser les consommateurs.</p>
Actions du plan bio 2030	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire / soutenir des dispositifs d'aides financières, efficaces et complémentaires, qui encouragent la restauration et la consommation de produits biologiques en Wallonie - Favoriser le développement de filières bio locales - Sensibiliser aux produits biologiques
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la restauration collective biologique 2) Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la consommation de produits agricoles existants non spécifiques au bio 3) Soutenir auprès de l'autorité fédérale l'application d'un taux de TVA réduit pour les produits biologiques
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la restauration collective biologique <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 2) Introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la consommation de produits agricoles existants non spécifiques au bio <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 3) Soutenir auprès de l'autorité fédérale l'application d'un taux de TVA réduit pour les produits biologique <i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i> 4) <i>Envisager de nouveaux dispositifs de soutien à la consommation (ex : Chèques/bons de réductions) et évaluer leur faisabilité</i>

Informer les consommateurs sur la production biologique (24_L7)

LEVIER PROMOTION	OO9 Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles
Contexte	<p>Le bio est souvent jugé comme trop cher par rapport aux produits conventionnels, parfois à tort.</p> <p>De manière générale, le manque d'information du consommateur provoque une incompréhension sur le différentiel de prix avec les produits issus d'une agriculture conventionnelle. Les plus-values des produits bio (pour la santé et l'environnement) sont peu connus. Cela entraîne une méfiance à l'égard du label qui s'appuie pourtant sur un cahier des charges stricte dont le respect est contrôlé par les organismes certificateurs dédiés.</p> <p>De plus, face à la démultiplication des labels « environnementaux », la communication sur les bénéfices du bio, notamment pour la santé, doit être renforcée à l'égard des consommateurs et des acteurs de la filière. A titre d'exemple, au Danemark (1^{er} pays consommateur de bio de l'UE, source : <i>Agence Bio 2020</i>) la préservation de la santé est la première raison d'achats de produits bio, devant la protection de l'environnement et le bien-être animal. Les acteurs économiques (coopératives, moulins et industriels) sont en demande d'une communication claire et partagé par l'ensemble des acteurs qui replace et différencie le bio parmi ces différentes initiatives pour appuyer la commercialisation de leurs produits.</p>
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances relatives à la production biologique au sein du grand public (règles, labels, garanties, etc.)
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mener des campagnes d'information générale sur la production biologique auprès des consommateurs et des personnes responsables des achats 2) Sensibiliser les jeunes à la production biologique
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mener des campagnes d'information générale sur la production biologique auprès des consommateurs et des personnes responsables des achats [APAQ W] <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcer la communication générale sur le bio, notamment sur l'accessibilité du bio en termes de prix et sur ses plus-values (par rapport aux autres modèles d'agriculture, ex : agroécologie, agriculture durable, régénérative etc.)</i> • <i>Diffuser auprès des consommateurs, notamment au travers de la GMS/Horeca (wooblers, dégustations, formation du personnel etc.).</i> 2) Sensibiliser les jeunes à la production biologique <p><i>Pas d'orientation envisagée pour cette action</i></p>

Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)

LEVIER PROMOTION	OO10 Susciter et déclencher l’acte d’achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile
Contexte	<p>De manière générale, le manque d’information du consommateur provoque une incompréhension sur le différentiel de prix avec les produits issus d’une agriculture conventionnelle. Il entraîne même une méfiance à l’égard du label qui s’appuie pourtant sur un cahier des charges stricte dont le respect est contrôlé par les organismes certificateurs dédiés.</p> <p>De plus, face à la démultiplication des labels « environnementaux », la communication sur les spécificités du bio doit être renforcée.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la visibilité des produits et des opérateurs bio wallons - Renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs / transformateurs bio wallons
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l’outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques 2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins 3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons 4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional
Proposition d’orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l’outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques <ul style="list-style-type: none"> <i>Pas d’orientation envisagée pour cette action</i> 2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins [APAQ W] <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcer la communication/identification des produits bio et locaux en GMS via :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Wooblers</i> ○ <i>Dégustations</i> ○ <i>Organisation de formation du personnel au enjeux de l’agriculture bio</i> 3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons <ul style="list-style-type: none"> <i>Pas d’orientation envisagée pour cette action</i> 4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional <ul style="list-style-type: none"> • <i>Promouvoir spécifiquement les légumineuses produites localement auprès des consommateurs</i>

Mener une recherche agricole spécifique à la production biologique (29_L8)

LEVIER RECHERCHE	OO13 Développer la recherche en production biologique
Contexte	<p>La recherche en production biologique est déjà active en Wallonie et dans les autres pays européens. Cependant, l'optimisations d'itinéraires techniques des cultures de protéagineux, la recherche de nouvelles variétés adaptées au contexte pédoclimatique et la lutte contre les ravageurs (ex : corvidés) doivent être poursuivis. A cela doit être ajouté des éléments de rentabilité des itinéraires techniques proposés, souvent manquants et pourtant nécessaires à leur adoption sur le terrain par les producteurs.</p> <p>La faible disponibilité en semences de qualité (sans impureté) est par ailleurs problématique pour les producteurs.</p> <p>Aussi, les besoins des OS et des transformateurs étant peu connus, les agriculteurs établissent leur plan de culture sans connaître à l'avance précisément les exigences des débouchés possibles, entraînant des surplus et des manques dans certaines spéculations. Une adéquation entre l'offre et la demande est donc nécessaire en renforçant la coopération entre acteurs pour pouvoir assurer un débouché à l'ensemble de la profession agricole.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des projets de recherche agricole spécifiques à la production biologique pérennes et/ou à long terme - Renforcer la recherche en production biologique au sein du CRA-W
Actions du plan bio 2030	Poursuivre, stabiliser et étendre les activités de recherche spécifiques à la production biologique menées au CRA-W
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<p>Poursuivre, stabiliser et étendre les activités de recherche spécifiques à la production biologique menées au CRA-W [CRA W]</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Poursuivre les recherches spécifiques à la levée des contraintes prioritaires à la production (ravageurs et maladies, adaptation au changement climatique...) pour améliorer la qualité et la quantité de l'offre de céréales, légumineuses à graines, notamment sur des cultures « innovantes » (tournesol, avoine, orge, pseudo-céréales, blé dur, légumes secs) et diffuser les résultats technico-économique (visite d'essais)</i> • <i>Identifier et caractériser les variétés prioritaires sur la teneur en protéines et diffuser les résultats de la recherche aux producteurs et transformateurs : Variétés très panifiables (améliorant), panifiables (premium), panifiables en mélange (supérieur) et biscuitières</i> • <i>Identifier les leviers techniques récolte et post-récolte pour augmenter l'offre en céréales</i>

ANNEXES

Annexe 1 : Parts de marché et volumes consommés pour le pain, farine et pâtes/riz bio (source : chiffres du bio, APAQ-W/Biowallonie)

Parts de marché (en valeurs) en Belgique

	2020	2021	2022
Pain bio	3,9%	5,1%	5,3%
Farine bio	5,0%	12,2%	14,3%
Pâtes/riz bio		5,9%	4,6%

Volumes achetés en RW

	2022	Evolution 2016-2022	Evolution 2021-2022
pain bio (en millier de pièces)	4.157,30	41,10%	-6,30%
Farine bio (t)	857,8		
Pâtes/riz bio (t)	1148,9		

Volume /hab (kg)

	2016	2021	2022	Evolution 2016-2022	Evolution 2021-2022
Pain (pièce) - Bio	0,8	1,2	1,2	43%	-6%
Pain - Non-bio			21,6	-14%	-2%
Farine bio (kg)	0,1	0,2	0,3		
Pâtes/riz bio (kg)	0,3	0,4	0,3		

Bibliographie

- Agence BIO, 2021. L'agriculture biologique dans le monde.
- Agence BIO, 2021. L'agriculture biologique dans l'UE.
- Biowallonie, 2023. Baromètre des filières bio 2023.
- Biowallonie, 2023. Itinéraires BIO n°68. Dossier spécial « le monde de la bière bio ».
- Biowallonie, 2022. Les chiffres du bio 2021 en Wallonie.
- Biowallonie, 2021. Itinéraires BIO n°61. Dossier spécial « Céréales panifiables ».
- Ceresco, 2022. Etude sur la valorisation des produits et coproduits végétaux.
- Conseil Supérieur de la Santé, 2019. Recommandations alimentaires pour la population belge adulte – 2019.
- Collège des producteurs, 2019. Céréales alimentaires – Plan de développement stratégique 2019-2028.
- Collège des producteurs, 2018. Protéines végétales – Plan de développement stratégique à l'horizon 2030.
- CRA-W, 2023. Comment obtenir des céréales panifiables en Wallonie ?
- FWA (L. Lahon), 2020. Céréales biologiques – Etat des lieux de la filière wallonne.
- FWA, 2022. Protéines végétales en Wallonie – Etat des lieux et perspectives.
- Nature et Progrès, 2019. Développer les filières céréales alimentaires en Wallonie.
- SYTRA, 2021. Filière wallonne des protéines végétales.
- SYTRA, 2021. Filière wallonne des céréales.
- ULB (L. Plateau et L. Holzemer), 2016. La durabilité vécue et mise en œuvre par les acteurs des circuits courts. Cahier IV, La filière céréales – meunerie - boulangerie.